

1. Démocratie et droits de la personne

Cette «corbeille» fut de loin celle qui mobilisa le plus d'attention au cours de la rencontre. À cet égard, les propositions des participants ont porté sur l'importance de la reconnaissance des droits humains qui englobent les droits collectifs, et non pas uniquement les droits individuels. Il convient de souligner à ce propos que l'expression «droits humains» inclut à la fois les droits politiques et civils, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels. Or, on a bien souligné, au passage, que les propositions Brésil-Canada en prévision du Sommet de Santiago restreignent le débat à l'éventuelle reconnaissance des seuls droits politiques et civils. Plus généralement, on a fait valoir qu'il ne devrait pas seulement s'agir, de la part des partenaires de l'intégration dans les Amériques, de se contenter de défendre des droits, mais bien plutôt de s'engager à promouvoir, dans une approche plus globale, les droits humains. Cette ligne générale a permis l'acheminement de propositions qui ont été soumises à la discussion.

Pour le représentant de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), il faudrait s'assurer que le Canada prenne une position ferme sur la priorité d'inclure une clause sociale aux accords qu'il négociera, et que les groupes syndicaux et communautaires soient invités à participer au prochain sommet, en étant reconnus comme interlocuteurs à part entière. Cette participation pourrait s'effectuer à l'intérieur d'un "Forum social", une revendication déjà formulée lors d'un Sommet parallèle tenu à Belo Horizonte en mai 1997 à l'instigation de la Centrale unique des travailleurs (CUT) du Brésil, entre autres, sommet aux termes duquel les participants présents issus d'organisations sociales et populaires des Amériques avaient adopté une Déclaration qui allait dans ce sens. Une telle participation au sommet de la part d'organisations et de groupes issus de la société civile (syndicats, ONG, etc.) est envisagée par plusieurs comme un premier pas vers une réelle démocratisation du processus d'intégration. Il convient de noter, par ailleurs, qu'une telle